

Extension d'une unité de transit de déchets de type batteries et extension du site d'exploitation au sein de l'aire du centre de tri par la Société FERVERT, commune de Saint-Etienne-de-Tulmont

Compte Rendu de la 1ère Réunion Publique du 18 novembre 2025 (19h-20h)

1 Organisation

Cette réunion publique dite « d'ouverture » est prévue par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024. Elle doit se tenir dans les 15 jours qui suivent l'ouverture de la consultation du public.

Son organisation a été fixée lors de la réunion de concertation entre la commission d'enquête et la société FERVERT qui s'est tenue le 16 octobre 2025. A cette occasion la commission d'enquête a pu visiter la salle de réunion mise à disposition par la commune de Saint-Etienne-de Tulmont et vérifier que sa capacité était suffisante et qu'elle était équipée de d'un vidéo projecteur et d'une sonorisation.

Le déroulé de la réunion était le suivant

- Introduction par la Présidente de la commission d'enquête
- Présentation du projet par la Société FERVERT
- Echanges avec le public

Un enregistrement audio a été tenu à disposition de la commission d'enquête

2 Participants

2.1 Commission d'enquête

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif le 24 septembre 2025 est composé des membres suivants :

- Sabine NASCINGUERRA, présidente
- Jean-Louis CLAUSTRE, membre titulaire (absent et excusé)
- Evelyne MONTELS, membre titulaire
- Guy CARLES, membre suppléant

2.2 Porteur de projet

- Johan LAFOND, gérant FERVERT
- Erika PIZZOLITTO, Directrice FERVERT
- Marion RIGAUD, Chef de projet, Responsable de l'agence ETEN Environnement (bureau d'étude)

2.3 Public

- Trois participants

3 Compte rendu synthétique

La Présidente de la commission d'enquête, Sabine NASCINGUERRA, a remercié la mairie et les participants, présenté les membres de la commission, précisé leur indépendance par rapport au projet, le rôle de la commission qui est de recueillir les avis du public sur le projet de l'entreprise FERVERT à Saint-Etienne-de-Tulmont ; la procédure de consultation parallélisée issue de la Loi Industrie Verte et a donné quelques consignes pour la conduite de la réunion (*cf. support de l'introduction en annexe 1*).

Les représentants de la société FERVERT, accompagnés de leur bureau d'étude, ont ensuite présenté la société et leur projet. Monsieur Yohan LAFOND, gérant de la société a fait la présentation de son entreprise et de son évolution. Aujourd'hui le manque de place pour pouvoir retraitier tout ce qui est véhicule électrique se fait ressentir et nécessite une réorganisation des aires de stockage. Ce projet permettra d'améliorer et de sécuriser les conditions de travail en respectant la réglementation en vigueur. C'est la raison pour laquelle il souhaite obtenir l'autorisation environnementale pour son projet de création d'une unité de transit de déchets type batterie et extension du site d'exploitation au sein de l'aire du centre de tri existant, sur le territoire de la commune de Saint Etienne-de-Tulmont.

L'entreprise justifie cette demande en indiquant les points positifs du projet qui sont : la réduction de l'empreinte carbone et la création d'emploi. L'entreprise avait 7 collaborateurs en arrivant à Saint-Étienne, est à 28 aujourd'hui et prévoit deux embauches supplémentaires d'ici la fin de l'année. Le projet répond aux enjeux locaux et à l'économie circulaire. (*cf. support de présentation en annexe 2*)

La réunion s'est déroulée sans incident, avec le respect de chacun dans les prises de parole.

4 Les questions du public et les réponses de la société FERVERT

Intervention du Maire de la Commune

Le maire a pris la parole pour exprimer son soutien au projet. Il l'a qualifié de "valorisant, écologique et économique" pour la commune. Il a confirmé être favorable au projet et a rappelé que la municipalité avait accompagné l'entreprise en procédant à la modification nécessaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre cette activité.

Regroupement Thématique des Questions et Réponses

Thème 1 : Infrastructure et Utilisation du Site

Ce thème regroupe les questions portant sur les constructions physiques, les limites de propriété et l'impact de l'imperméabilisation des sols.

Questions	Réponses
Y a-t-il des bâtiments construits nouveaux ?	<i>Il est confirmé qu'aucun nouveau bâtiment ne sera construit dans le cadre de ce projet d'extension.</i>
La parcelle derrière, le bois clôturé, appartient-il à la société ?	<i>Oui, la parcelle clôturée boisée appartient bien à la société.</i>
Quelle surface de béton sera imperméabilisée ?	<i>La surface des aires à imperméabiliser est estimée entre 3000 et 4000 m² (soit un peu moins d'un demi-hectare). Le consultant a souligné que cette artificialisation est due à la problématique des ICPE, qui exigent des surfaces importantes avec des distances réglementaires, ce qui n'est pas compatible avec les contraintes du ZAN (zéro artificialisation nette) et les réglementations de PLU demandant une compacité.</i>

Thème 2 : Sécurité et Risque Incendie

Ce thème concerne les mesures spécifiques de sécurité physique, notamment vis-à-vis des risques de propagation d'incendie.

Questions	Réponses
Y a-t-il une zone tampon en bordure de site pour le risque incendie par rapport à la forêt (côté sud) ?	<i>Oui, il existe une zone tampon de 5 mètres entre le site et la forêt, appelée la « zone pompiers ». De plus, des blocs Lego de 3 mètres de haut seront installés, assurant une protection contre le bruit et les problématiques potentielles.</i>

Thème 3 : Logistique, Circulation et Impact Routier

Ce thème regroupe les questions relatives aux flux de transport générés par l'activité sur la route départementale.

Questions	Réponses
Y a-t-il de la circulation ou un lien direct d'activité entre les deux secteurs de part et d'autre de la route départementale ?	<i>Il n'y a pas d'interaction entre les deux sites, car l'activité fonctionne de manière autonome : la ferraille/VHU est d'un côté (avec une bascule) et le papier/carton est de l'autre (avec une autre bascule). Par conséquent, l'extension ne génère pas plus de traversées de la route départementale,</i>

	<i>le volume de passage et de camions restant exactement le même.</i>
Concernant la circulation sur cette voie départementale, quels éléments de sécurité seront mis en place pour réduire les risques, car c'est très dangereux ?	<i>L'entreprise a tenté à plusieurs reprises des demandes de limitation de vitesse à 50 km/h auprès du Département afin de réduire les risques liés à la vitesse sur cette route départementale, mais toutes ces démarches ont été défavorables. L'objectif du projet est d'optimiser les transports en s'assurant que les camions partent pleins. Cette optimisation logistique permet de réduire la fréquence des voyages ; par exemple, un seul camion remplacera potentiellement les 15 camions qui seraient nécessaires pour transporter individuellement deux batteries. Le Maire a d'ailleurs confirmé que le fléau principal est la vitesse.</i>

Thème 4 : Gestion Spécifique des VHU Électriques et des Batteries Lithium

Ce thème couvre le processus de dépollution, la gestion des risques spécifiques aux batteries et les contraintes liées à la filière.

Questions	Réponses
Il y a de plus en plus de gens qui roulent avec de l'hybride.	<i>Face à l'augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques, l'entreprise doit respecter un cahier des charges strict. Dès qu'une voiture électrique ou hybride rentre, elle doit être dépolluée dans les 4 heures. En conséquence, les dernières rentrées de ces véhicules sont fixées à 14h pour pouvoir les démanteler, les dépolluer et stocker la batterie dans un hangar sécurisé avant la fin de la journée.</i>
Est-ce que ce n'est pas un particulier qui vous amène les voitures ?	<i>Oui, des particuliers peuvent aussi amener des voitures. Si un particulier a une voiture hybride accidentée et qu'il est mal assuré, il sera obligé de passer par Fer ver pour les démarches administratives et la dépollution du VHU.</i>
Est-ce que c'est seulement l'hybride rechargeable ?	<i>Non, car dans tous les cas, que le véhicule soit hybride ou électrique, il contient une batterie au lithium.</i>
La durée de vie d'une batterie, c'est combien ?	<i>La durée de vie d'une batterie est estimée entre 15 et 20 ans, dans des conditions optimales. Cependant, l'entreprise reçoit majoritairement des véhicules accidentés ayant subi de gros chocs.</i>
Où vont ces batteries ?	<i>Les batteries repartent vers leur site affilié (par exemple, Toyota vers la SNAM de Decazeville). Ce sont les fabricants qui doivent les récupérer et les régénérer, mais l'entreprise est obligée de passer par</i>

	<i>un éco-organisme. Le porteur de projet a souligné l'existence d'« énormes problématiques » avec les éco-organismes, notamment pour des marques comme Toyota et Tesla, car les constructeurs ne sont « pas au point pour la récupération » de ces déchets.</i>
Avez-vous une idée du nombre de centres VHU actuellement dans le Midi-Pyrénées par exemple ?	<i>Dans le Tarn-et-Garonne (et non en Midi-Pyrénées), le nombre de centres VHU agréés est passé de 10 à seulement deux aujourd'hui. Cette situation s'explique par la complexité du secteur où les normes « changent chaque matin ».</i>

Précision du porteur de projet sur la Capacité et la Rotation des Batteries : *Bien que la capacité d'acceptation soit dimensionnée pour **50 tonnes de batteries** (48,8 tonnes arrondies), la quantité instantanée n'atteindra jamais ce maximum, car les batteries **ne peuvent pas être gardées plus de 4 semaines**. L'entreprise a pour objectif d'assurer les rotations immédiatement pour « enlever le risque »*

Après avoir fait le tour des questions, madame la présidente clôture la réunion à 20h, remercie les participants pour leurs questions ainsi que la mairie pour le prêt de la salle et donne rendez-vous dans deux mois

Le 18/11/2025

La Présidente de la commission d'enquête

FERVERT

CONSULTATION PUBLIQUE

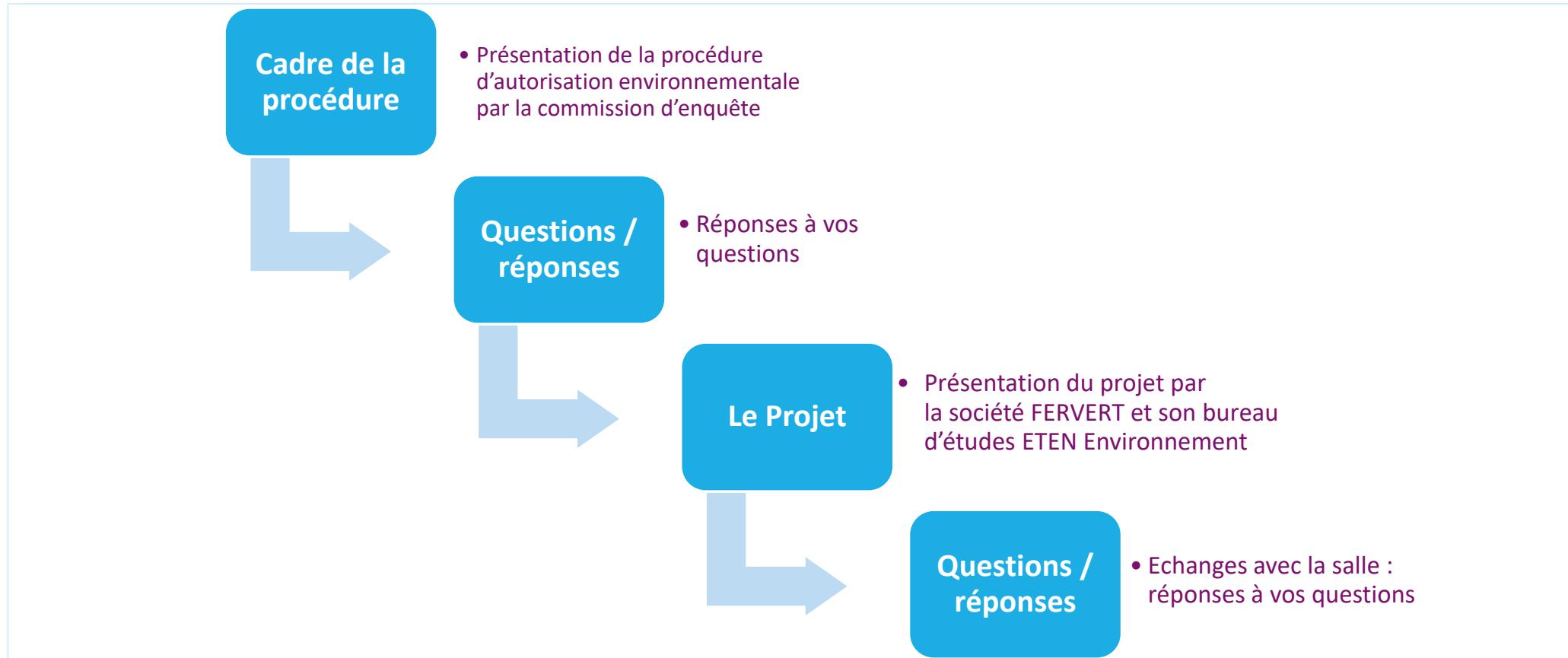
POUR UN PROJET

d'AGRANDISSEMENT

1° REUNION PUBLIQUE

18 NOVEMBRE 2025

Comment va se dérouler cette réunion ?



Le **compte rendu** sera mis en ligne sur le registre numérique sous quelques jours.

Pour garantir la meilleure transcription possible des échanges, **nous vous informons qu'ils sont enregistrés**.

Intitulé du projet et de la procédure

Projet d'agrandissement :

- d'une unité de transit de déchets de type batteries
- et du site d'exploitation au sein du centre de tri existant

Procédure :

- Consultation publique
- dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale

déposée par FERVERT

Qu'est-ce que la « commission d'enquête » ?

La CE est indépendante de FERVERT.

Nous avons été désignés par le Tribunal Administratif de Toulouse le 25/09/2025 :

- Sabine NASCINGUERRA, présidente
- Jean-Louis CLAUSTRE, membre titulaire
- Evelyne MONTELS, membre titulaire
- Guy CARLES, membre suppléant

Notre rôle :

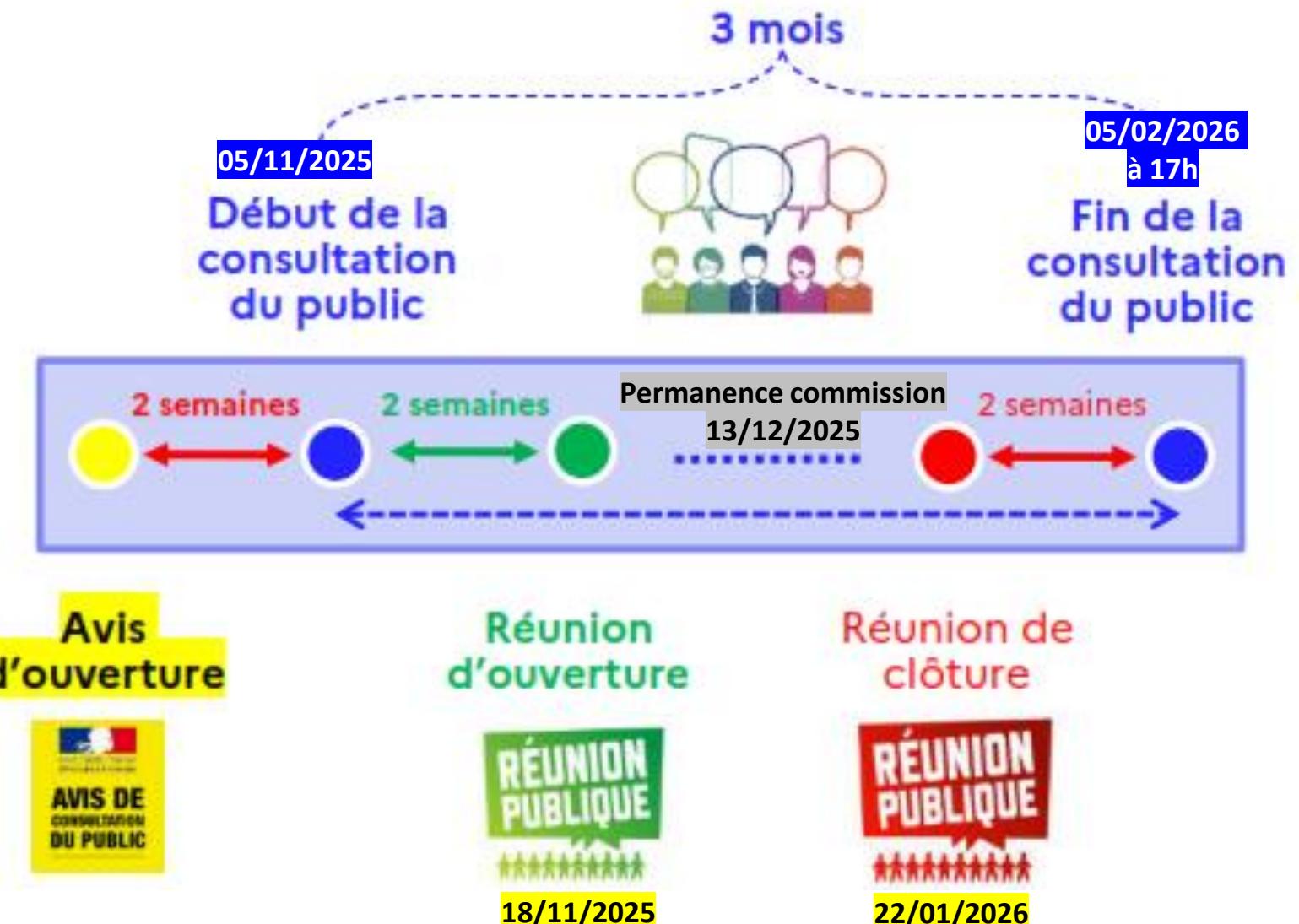
- Assurer le lien entre le public et le porteur de projet en toute impartialité.
- Recueillir vos observations, remarques, suggestions, sur le projet.
- S'assurer du bon respect de la procédure de consultation du public.
- Rendre des conclusions motivées sur le projet à la fin de la consultation.

Quel cadre réglementaire ?



- Le site FERVERT est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) .
- Les activités qui y sont réalisées doivent faire l'objet d'une autorisation administrative, appelée « autorisation environnementale ».
- Réforme 2024 : la loi « industrie verte » vise à :
 - accélérer la procédure administrative
 - moderniser la consultation du public
- Ce qui change :
 - le public, les services administratifs et les collectivités sont consultées en parallèle
 - 2 réunions publiques sont obligatoires au début et à la fin de la procédure
 - les différents avis et contributions doivent permettre à faire évoluer le projet

La phase de consultation du public



Comment consulter le dossier et donner son avis ?

- L'ensemble du dossier est consultable sur le registre numérique à l'adresse:
<https://www.registre-dematerialise.fr/6797/>
- La commission d'enquête tiendra une permanence le **13 décembre 2025 de 10h à 12h ici à la mairie**
- Vos contributions peuvent être déposées:
 - lors de notre permanence,
 - par voie électronique sur le registre dématérialisé;
 - par courrier, adressé à la commission, en mairie de Saint-Etienne-de-Tulmont;
 - sur le registre papier déposé en mairie.

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ
CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT : consultation du public sur la demande d'autorisation en vue de la création d'une unité de transit de déchets de type batterie et extension du site d'exploitation au sein de l'aire du centre de tri existant

Présentation | Déroulement | Documents de présentation | Les contributions | Déposer une contribution

Présentation de la consultation



FERVERT
LA GRANDE RECYCLAGE

Site existant
Future extension

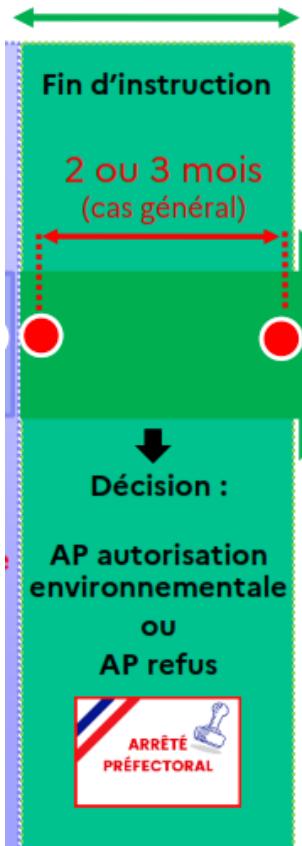
Information du public
Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis de consultation du public

Annotez votre contribution

Que se passera-t-il à la fin de la consultation ?

Phase de décision



- La CE rencontrera et communiquera à FERVERT les observations et propositions du public
- Le pétitionnaire disposera de 5 jours pour formuler ses observations
- Puis, la CE transmettra au préfet et au président du tribunal administratif le rapport et les conclusions motivées
- Le public pourra consulter le rapport environ 5 semaines après la fin de la consultation sur le site internet de la consultation, soit vers mi-mars 2026
- La décision administrative finale sera prise sous 2 ou 3 mois après la fin de la consultation, soit début mai 2026

Quelques règles pour vos prises de parole



- ✓ Veuillez attendre le **micro** pour parler
- ✓ Merci de **vous présenter** rapidement (*sauf si vous souhaitez rester anonyme*) avant de poser votre question

Rappel : les échanges de cette réunion seront enregistrés pour le compte-rendu.



Demande d'Autorisation Environnementale
au titre de la réglementation
des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

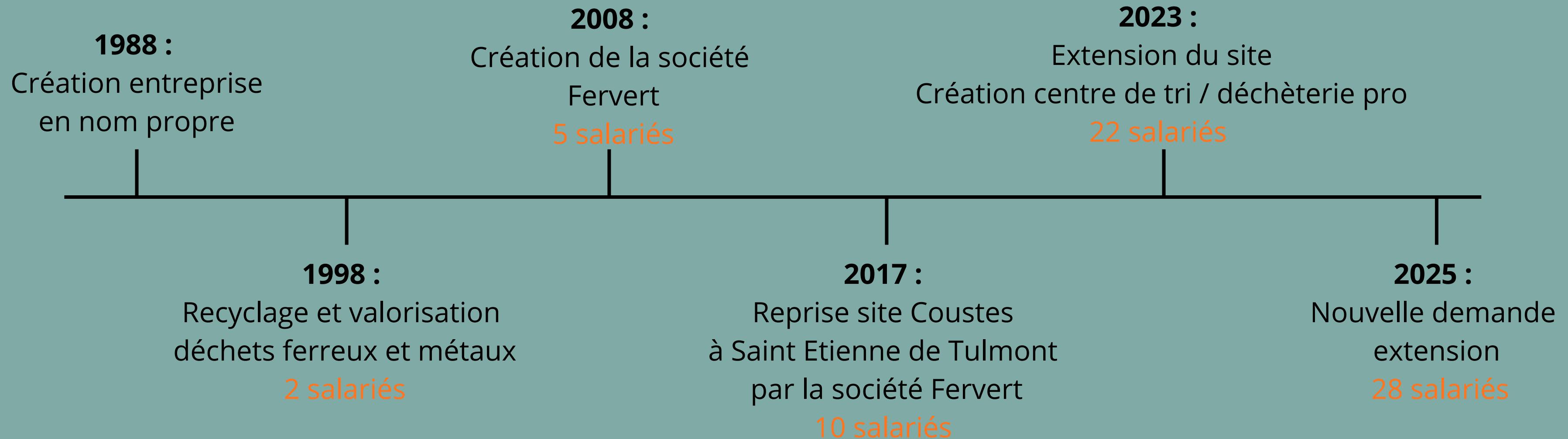
**Extension d'une unité de transit de
déchets de type batteries et
extension du site d'exploitation au
sein de l'aire du centre de tri**

Réunion publique

18 novembre 2025
19h00



Présentation société Fervert





Organisation actuelle





Organisation future



Légende:

Extension 2025-réorganisation par activité

- 16- Stockage métaux
- 17- pièces VHU
- 18- bureaux-vente
- 19- pièces VHU
- 20- Accueil clients pesée métaux
- 22- Zone de soudure
- 23- dépollution
- 24- Stocks huiles, carburants
- 26-Batteries et DD
- 27-déchets issus des VHU
- 28-VHU non dépollués
- 29-VHU dépollués
- 30-zone temporaire

- 32-casiers métaux
- 33- zone de chalumage
- 34-VHU mis en paquet
- 35- Stockage métaux et alliance métallique
- 36- Stockage métaux et alliance métallique
- 37- Stockage métaux et alliance métallique
- 38- réception particuliers
- 39-zone stockage métaux valeurs
- 40-DEEE
- 41-casiers métaux
- 21- zone de travail dénudage et découpe de métaux
- 25-VHU dépollués de qualité
- 31-Stockage gaz
- bennes vides

Légende:

- reseau-pluvial
- rejet avant séparateur
- - - rejet après séparateur
- - - rejet après filtre roseaux
- - - pluvial non pollué
- Zone Immersion
- voie_pompiers
- bornes-incendie
- voie-echelle-3-5m
- FPR-finition traitement
- spécifique-risque-incendie
- aire lavage
- Pont bascule
- Pont bascule avec détection radioactivité



Nouveau projet

Changement

Augmentation de la capacité
de stockage déchets dangereux de type batterie

Mieux séparer les déchets
Optimiser les transports
Répondre à la demande grandissante

Augmentation surface de centre VHU

Répondre à l'évolution de la réglementation
Répondre à la demande grandissante

Réorganisation surface de stockage fer et métaux

Mieux séparer les déchets
Répondre à l'évolution de la réglementation



Risques / Solutions : Analyse préliminaire des risques

Le principe de proportionnalité dans les études de dangers a été appliqué, compte tenu des risques du projet. La méthode d'évaluation des risques employée s'appuie sur deux critères : la probabilité d'apparition et le niveau gravité du phénomène dangereux ou d'accident potentiel.

Vue la nature du projet, cette analyse a été faite pour les risques incendie et pollution des eaux, de l'air et/ou du sol.

Il ressort de l'analyse des risques associés à l'exploitation de l'établissement FERVERT que trois évènements accidentels sont susceptibles d'avoir des répercussions en dehors de cet établissement classé et donc d'avoir des effets potentiels vis-à-vis de tiers

- 1- Risque d'incendie au niveau des zones de stockage
- 2- Risque d'incendie au niveau de l'aire de stockage des batteries
- 3- Pollution ayant des impacts létaux

Tous les risques générés par les événements accidentels sont des risques moindres qui n'impliquent pas d'obligation de réduction complémentaire de ceux déjà prévus dans le cadre du projet



Risques / Solutions

Incendie



ALARMES ET CAMÉRAS :

Site équipé d'un système d'alarme par détection de mouvement et de caméras

CAMÉRAS THERMIQUES :

Montée en température



Déclenchement des alarmes sur site
et avertissement sur téléphone

ORGANISATION STOCKAGE :

Distances de stockage suffisantes pour éviter la propagation
Produits et déchets dangereux : zones spécifiques



Risques / Solutions

Incendie

FORMATION ET INFORMATION DU PERSONNEL

Formation Equipeurs de Première Intervention

Livret d'accueil nouvel arrivant

Procédure incendie

Exercice d'évacuation



MOYENS DE LUTTE

Extincteurs

Robinets Incendie Armés

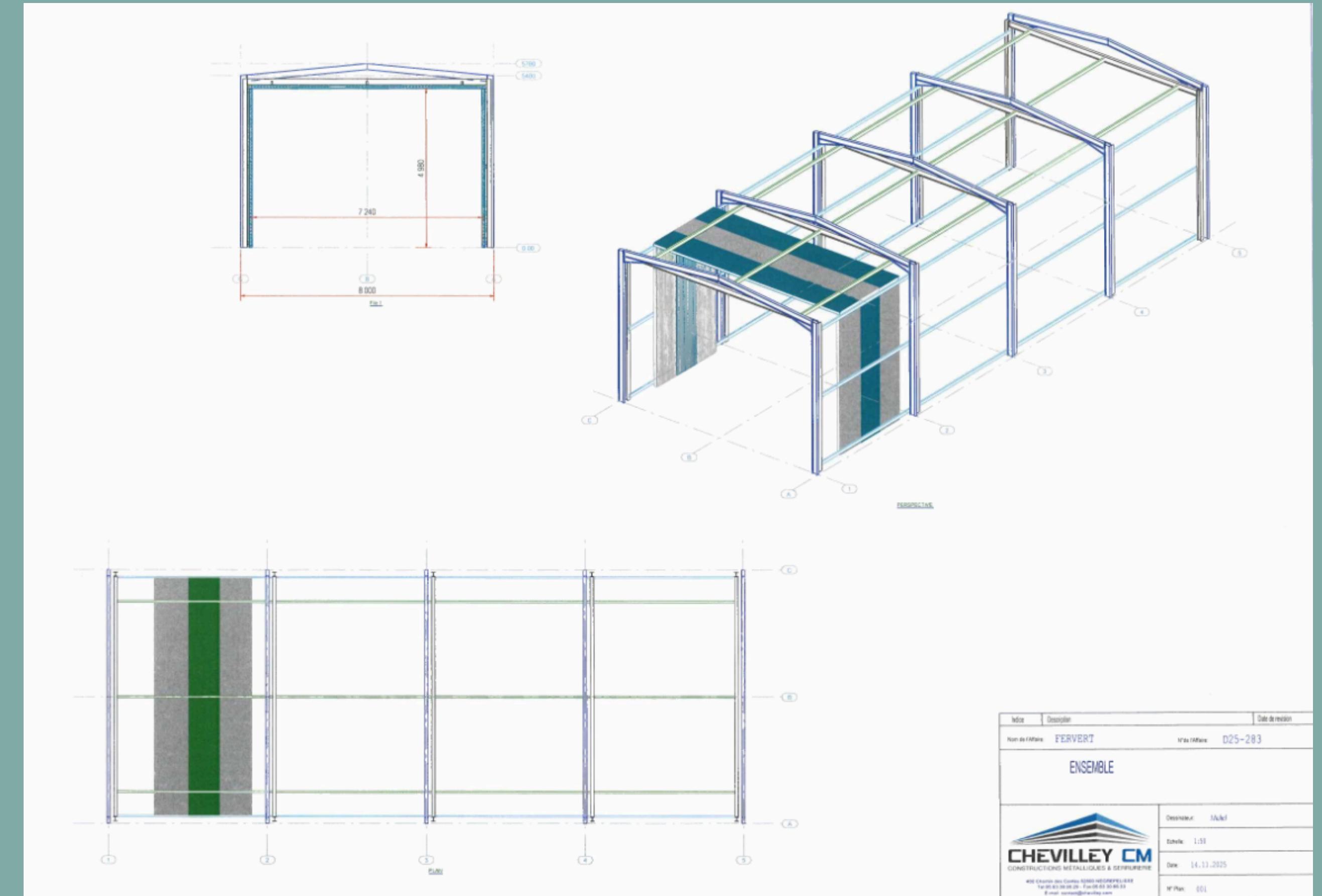
Poteaux incendie

Réserves d'eau



Risques / Solutions

Incendie





Risques / Solutions

Eaux

Existant :

- 2 Séparateurs hydrocarbures
- 2 Bassins de rétention
- 2 Vannes de sectionnement

Création :

- 1 Séparateur hydrocarbure
 - 1 Bassin de rétention
 - 1 Vanne de sectionnement
- 1 Unité de filtration prenant en compte
le site existant et l'extension



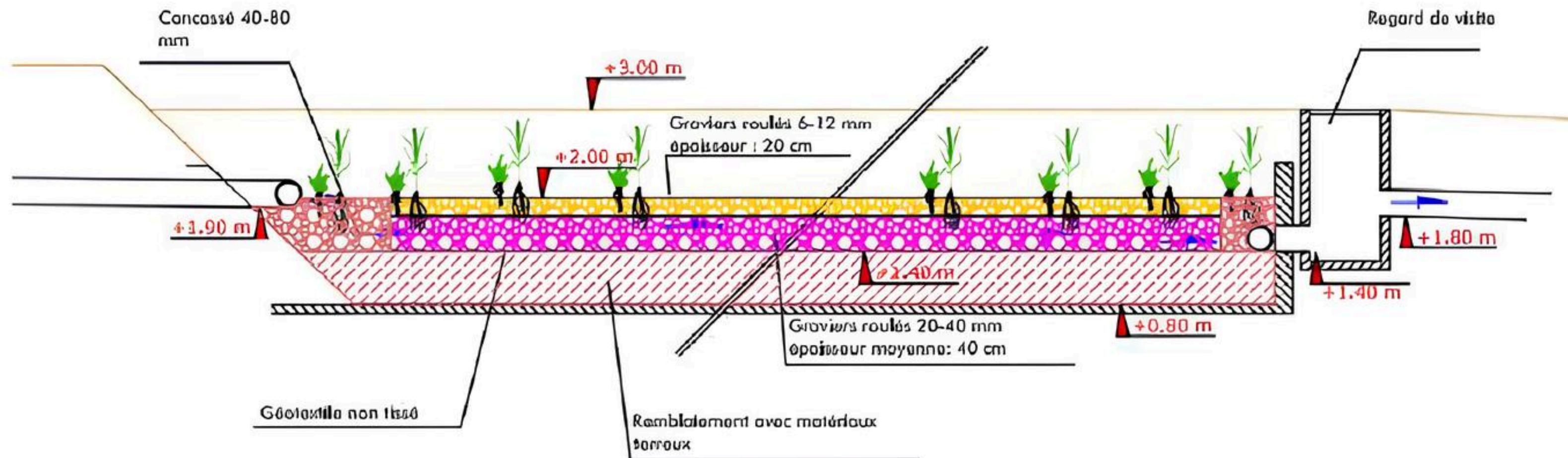
Entretien et Surveillance :

Vidange et nettoyage des bassins et des séparateurs hydrocarbures
Rejet : analyse à minima 1 fois par an



Risques / Solutions

Eaux





Risques / Solutions

Sol

Existant :

Zones de stockage et voies de circulation imperméabilisées
3 Piézomètres



Création :

Zones de stockage et voies de circulation imperméabilisées
1 Piézomètre



Surveillance :

Analyses des eaux souterraines



Risques / Solutions

Biodiversité

COMPENSATION ANTICIPÉE DEPUIS DEUX ANS

Création de mares, nichoirs, bandes fleuries...



Suivi :

Suivi écologique selon modalités de l'AP depuis 2023





Risques / Solutions

Autres risques

Bruit

Contrôle tous les 3 ans des émissions sonores

Dernier contrôle en 2025 : pas de non conformité

Pas de changement de process donc pas de modification des
émissions sonores après travaux
Analyse réalisée après travaux

Odeur

Pas de rejet aérien

Pas de démontage de DEEE

Air

Pas de matière organique acceptée



Les + du projet

**Réduction de
l'empreinte carbone**

**Répondre
aux demandes locales**

Création d'emplois

**Répondre
aux enjeux
d'économie circulaire**



Questions / Réponses



Nous sommes là pour vous répondre